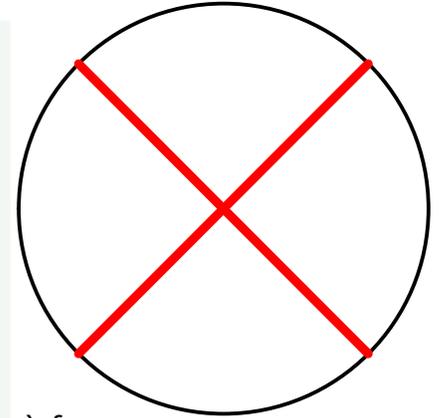
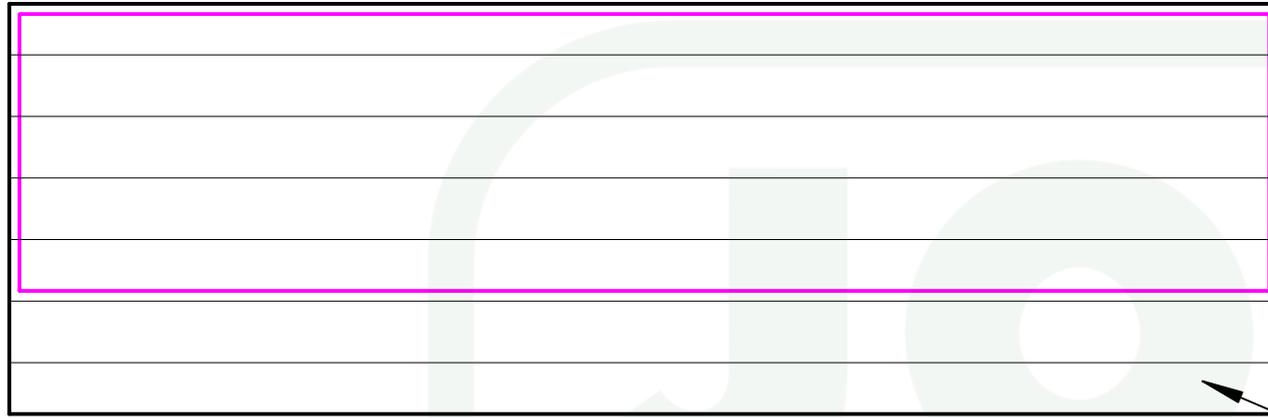
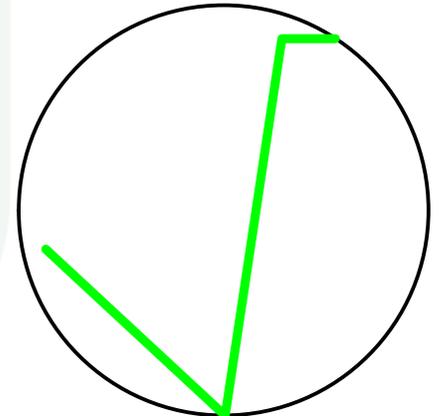


PORTE-À-FAUX



Porte-à-faux

Pour une section en porte-à-faux de 6" ou plus sur la longueur du comptoir, un renfort sera obligatoirement installé en usine. En cas d'extrême sécheresse ou d'extrême humidité, il se peut que les supports ne soient pas suffisants pour prévenir le gauchissement.



Porte-à-faux

Pour une section en porte-à-faux sur la largeur du comptoir, un maximum de 12" à 15" est toléré pour les comptoirs de 1 1/4" à 1 1/2" d'épais. Un maximum de 24" est toléré pour les comptoirs de 2" à 3" d'épais.